

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, M. BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, MM. PIERRE, FRANCONY, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, LOMBARD, MM. GUILLAUMOT, JEANNEY, MULIN, Mmes FOURNIER, ROLET, PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. ACCARD-GUILLOIS pouvoir à Mme VUILLEMIN  
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU  
Mme RAMBOZ pouvoir à Mme ROLET  
M. BERNARD pouvoir à Mme PINGAT CHANEY  
Mme LUCAS VERNUS pouvoir à M. MOREL

**ABSENTS** : Mmes DESVIGNES RIBEIRO, M. HIRSINGER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. FRANCONY Michel

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 15 juin 2017.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections Sénatoriales,
- 2) Règlement intérieur et tarif de l'affouage : saison 2017/2018,
- 3) Réserve biologique intégrale de la Reculée du Cul des Forges,
- 4) Acquisition terrains,
- 5) Communications.

\*\_\*\_\*\_\*

### **1 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES**

Le Conseil Municipal est invité à désigner ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs le dimanche 24 septembre 2017.

Le nombre de délégués pour Arbois est de quinze et le nombre de suppléants de cinq.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les Conseillers Municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Les délégués du Conseil Municipal élus sont :

1	AMIENS	Bernard
2	REGALDI	Sylvie
3	COURT	Jean-Jacques
4	PINGAT CHANEY	Martine
5	BRUNIAUX	Philippe
6	CHÂTEAU	Christine
7	FRANCONY	Michel
8	RAMBOZ	Nathalie
9	ACCARD-GUILLOIS	Cyril

10	VUILLEMIN	Martine
11	HIRSINGER	Edouard
12	LOMBARD	Marie-Josèphe
13	JEANNEY	Olivier
14	MOREL	Jean-Claude
15	PERRARD	Colette

Les suppléants sont :

1	ALIBERT	Caroline
2	MULIN	Benoit
3	DESVIGNES RIBEIRO	Fatima
4	BERNARD	Romain
5	ROLET	Jessica

## **2 - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF DE L'AFFOUAGE : SAISON 2017/2018**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur et de maintenir le prix du lot d'affouage à 96,50 € pour la saison 2017/2018.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur la campagne d'affouage 2017/2018 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 64 et 63 à l'affouage sur pied (route forestière de Bretigny) et arrête le règlement d'affouage.**

**Il maintient les tarifs de l'affouage à 96,50 €.**

## **3 - RESERVE BIOLOGIQUE INTEGRALE DE LA RECULEE DU CUL DES FORGES**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la réserve biologique intégrale de la reculée du Cul des Forges.

Il s'agit du 2<sup>ème</sup> plan de gestion sur cet espace qui passe désormais d'une réserve biologique dirigée à une réserve biologique intégrale, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus aucune « exploitation » humaine de cet endroit sauf des coupes de sécurité le long des chemins de randonnée qui le traversent.

La réserve est étendue d'une vingtaine d'hectares supplémentaires et atteint presque 45 ha sur les parcelles 16 à 19.

C'est une annexe à notre plan de gestion, d'où la durée de validité jusqu'en 2030. Ils seront ainsi renouvelés ensembles.

Arbois est une des rares Communes à avoir engagée une telle démarche. La Commune sera la 2eme de Franche-Comté.

Cela va dans la logique de préservation et protection de notre patrimoine, cela présente un intérêt scientifique et touristique certain. Le périmètre de la réserve sera matérialisé et des panneaux d'informations installés.

Il s'agit d'un espace qui n'était pas exploitable en raison des difficultés d'accès, il n'y a donc aucune perte financière pour la Commune.

De nombreuses espèces remarquables ont été répertoriées dans cet espace et les études complémentaires sur la faune et la flore, financées par l'ONF, viendront compléter ce premier travail.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réserve biologique intégrale de la reculée du Cul des Forges.**

#### **4 - ACQUISITION TERRAINS**

Dans le cadre de la poursuite de l'acquisition des parcelles de bois privées enclavées au sein de la forêt communale, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'achat des parcelles suivantes :

- M. FRANCOIS Jean-Yves : parcelles « En Paillettes » AV 237 (14 610 m<sup>2</sup>) et AV 262 (37 540 m<sup>2</sup>) au prix de 23 000 €.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'acquisition des parcelles suivantes : « En Paillettes » AV 237 (14 610 m<sup>2</sup>) et AV 262 (37 540 m<sup>2</sup>) au prix de 23 000 €.**

#### **5 - COMMUNICATIONS**

##### **\* Droit de préemption**

Avec le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le droit de préemption lui revenait.

Lors du Conseil Communautaire du mardi 27 juin 2017, il a été décidé de rétrocéder aux Communes ce droit.

Deux dossiers viennent d'être transmis à la Commune :

- La vente de la maison du 64 rue de Courcelles. Cette maison est contiguë à la maison VERCEL et pourrait peut-être présenter un intérêt dans le cadre du futur projet. Il s'agit d'une vente par adjudication, la mise à prix est de 147 000 €. Ce mode de vente particulier impose à la Commune de préempter au prix de la dernière enchère. La vente a lieu le 07 juillet prochain ; l'Inspecteur des Domaines va faire une estimation de la propriété.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de préemption si le prix est jugé acceptable.**

- La vente d'une propriété au 13 rue du Vieil Hôpital au prix de 18 000 €. Cela présente un intérêt pour la Commune d'Arbois.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de préempter au prix de 18 000 €.**

La séance est levée à 21 h 05.